



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Report d'incorporation

Question écrite n° 11486

### Texte de la question

M. Guy Drut appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la defense, sur les modalites d'incorporation au service national pour les sursitaires. Il lui demande s'il ne pourrait pas etre envisage, pour cette categorie, d'instaurer un systeme de questionnaire permettant aux bureaux du service national de gerer au plus pres les incorporations et ainsi de tenir compte plus precisement de la situation de ces futurs appeles.

### Texte de la réponse

Les jeunes gens beneficiant d'un report d'incorporation pour etudes souhaitent integrer au mieux la periode du service actif dans leur cursus scolaire. C'est la raison pour laquelle ils demandent generalement a etre appeles au cours du second semestre de l'annee. Ce choix ne correspond pas toujours aux besoins des armees, l'incorporation des jeunes gens devant etre realisee le plus uniformement possible tout au long de l'annee. Cette situation a conduit la direction du service national, qui rencontre d'importantes difficultes dans la gestion des sursitaires, a mettre en place une politique de dialogue avec les administres permettant, par l'envoi de lettres a des periodes cibles, de mieux connaitre leurs souhaits et de les informer des choix qu'ils peuvent effectuer afin de faire correspondre le plus possible leur affectation avec leur legitime aspiration. L'inadequation de la ressource aux besoins des armees s'est cependant amplifiee au cours du second semestre 1993, en raison notamment d'un accroissement du volume de la population etudiante et d'une augmentation importante du nombre de resiliations de reports. Pour permettre de mieux conjuguer l'interet des jeunes et celui des armees, le ministere de la defense a donc engage une nouvelle reflexion avec, pour objectif, l'instauration d'un dialogue plus dynamique et, surtout, plus en amont de l'appel au service. Avec les bureaux du service national, une campagne d'information dont les resultats pourront etre apprecies des le second semestre de l'annee 1994 est d'ores et deja mise en oeuvre.

### Données clés

**Auteur :** [M. Drut Guy](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11486

**Rubrique :** Service national

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 février 1994, page 840

**Réponse publiée le :** 18 avril 1994, page 1917